

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 Mars 2021

Date de convocation : 19 Mars 2021

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Christian ALBERTIN, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, Benjamin CHABERT, David GRAND, Régis LACROIX, Mickaël GRAS, Valérie DROUVIN, Marie-Sophie BARBIER, Nathalie DECTOT, Vincent CAILLAT, Guillaume CROIZAT

Absents : Laure ALBERTIN

Approbation du précédent procès-verbal

1. Approbation du compte de gestion du receveur et du compte administratif 2020 de la commune et Affectation du résultat:

Compte Administratif 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	33 446.37 €	172 457.89 €	139 011.52 €
Fonctionnement	332 963.85 €	433 401.21 €	100 437.36 €
TOTAL	366 410.22 €	605 859.10 €	239 448.88 €

Compte de gestion 2020

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat EXERCICE 2020	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	Résultat de clôture EXERCICE 2020
Budget Principal					
Investissement	-19 695.86	—	139 011.52		119 315.66
Fonctionnement	234 524.44	140 047.85	100 437.36		194 913.95
TOTAL	214 828.58	140 047.85	239 448.88		314 229.61

Le compte de gestion du percepteur et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est affecté comme suit :

- Report d'investissement : 119 315.66 € → au compte 001 – Excédent d'investissement capitalisé (Obligatoire)
- Report de fonctionnement : 194 913.95 € répartis comme suit,
137 156.57 € → affectation en réserve R1068 en investissement
57 757.38 € → au compte R002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement

3. Décision en matière de contributions directes :

Le conseil municipal souhaite maintenir les taux des taxes des ménages votés en 2020. Suite à la suppression de la taxe habitation, il convient de d'inclure la taxe du département de 15.90 % à la part communale. Ainsi le conseil municipal vote les taux comme suit :

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	Taux figé à son niveau de 2019 : 8.22 %	Taux figé à son niveau de 2019 : 8.22 %
Taxe sur le foncier bâti	14.70 %	14.70 %
Taux taxe foncière départementale sur les propriétés bâties		15.90 %
Soit un taux de référence sur le foncier bâti pour 2021		30.60 %
Taxe sur le foncier non bâti	38.26 %	38.26 %

4. Vote du budget primitif 2021 :

Le conseil municipal vote le budget primitif 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	301 442.60€	301 442.60€
Fonctionnement	502 330.78€	502 330.78€
TOTAL	803 773.18€	803 773.18€

5. Délibération pour transmission électronique des actes au contrôle de légalité :

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de passer en dématérialisation pour la transmission des actes d'ordre budgétaires et des actes soumis au contrôle de légalité. Cela permettrait un contrôle plus rapide, mais serait aussi plus économique et écologique (envoi des documents papiers en double, voire triple exemplaire en préfecture, puis retour d'un exemplaire tamponné en Mairie).

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, décide d'adhérer et de mettre en place la transmission électronique des actes au contrôle de légalité.

6. Questions diverses :

Néant

Séance levée à 21H00